



FR	DE	EN
ES	IT	NL
BG	RO	SR
AR		

398201

V2.12/2023

MODE D'EMPLOI

FR

GANTS DE PROTECTION CONTRE LES RISQUES : MÉCANIQUES ET THERMIQUES (CHALEUR)

1. UTILISATION:

Ces gants de manutention sont conçus essentiellement pour protéger les mains contre des risques mécaniques et thermiques (chaleur). Ces gants sont conformes au règlement (UE) 2016/425 et aux exigences essentielles de santé et de sécurité et portent le marquage requis. Il est important de vérifier à ce que ces gants soient utilisés uniquement dans les applications pour lesquelles ils sont prévus.

2. NORMES:

Ces gants sont conformes aux normes EN420:2003 +A1 :2009 (exigences générales), EN 388:2016+A1:2018 (gants de protection contre les risques mécaniques) et EN 407 :2004 (gants de protection contre les risques thermiques (Chaleur et/ou feu). Voir Tableau A.



A: Abrasion (Niveau 0 à 4)
B: Coupure (0 à 5)
C: Déchirure (0 à 4)
D: Perforation (0 à 4)
E: Résistance coupeure TDM (A à F)
F: Protection contre l'impact

AB C D E F
EN388



A: Inflammabilité (0 à 4)
B: Chaleur de contact (0 à 4)
C: Chaleur convective (0 à 4)
D: Chaleur radiante (0 à 4)
E: Petites projections de métal en fusion (0 à 4)
F: Grande quantité de métal liquide (0 à 4)

AB C D E F
EN407:2004

X : Indique que le gant n'a pas été soumis à l'examen ou que la méthode d'essai ne semble pas convenir du fait de la conception du gant ou du matériau.

Pour connaître les niveaux de performance, se reporter aux marquages et aux pictogrammes indiqués sur les gants et au tableau A. Les tests de résistance sont réalisés sur la paume de la main sur des gants neufs. Le marquage CE apposé sur chaque gant, signifie qu'il satisfait aux exigences essentielles du règlement (UE) 2016/425 relatives aux Équipements de Protection Individuelle (EPI) : Innocuité, Confort et Dextérité...

Ne pas utiliser au contact direct d'une flamme si l'inflammabilité est égale à X, 0, 1, 2. Manipulation de pièces chaudes jusqu'à 100°C si la chaleur de contact est égale à 1 ; jusqu'à 250°C, si la chaleur de contact est égale à 2 ; jusqu'à 350°C, si la chaleur de contact est égale à 3 ; jusqu'à 500°C, si la chaleur de contact est égale à 4.

TOUTE MODIFICATION DE CET EPI ENTRAÎNE LA DÉCHÉANCE DE LA GARANTIE DE SES NIVEAUX DE PROTECTION.

3. CERTIFICATION :

Ces gants on fait l'objet d'un examen CE de type, réalisé par un organisme habilité : Soit par N° 0072 - IFTH - Avenue Guy de Collongue 69134 ECULLY Cedex France Soit par N°0075 - CTC - 4 rue Hermann Frenkel 69367 LYON Cedex France Soit par N° 321 - SATRA - Wyndham Way, Telford Way, Kettering, Northamptonshire, NN16 8SD United Kingdom Se reporter à la déclaration de conformité. La déclaration de conformité UE est disponible sur www.groupe-rg.com.

4. PRECAUTIONS D'EMPLOIS :

NON ÉTANCHE AUX LIQUIDES. NE PAS LES UTILISER CONTRE LES RISQUES CHIMIQUES ET THERMIQUES.

Le port du gant est déconseillé lorsqu'il existe un risque de happement par des pièces en mouvement. Dans le cas d'émoussement de la lame lors du test de résistance à la coupeure (6.2), les résultats de test de coupe ne sont qu'indicatifs. Dans ce cas de figure le test de référence sera le résultat de test de résistance à la coupeure réalisé avec la TDM (6.3). Avant d'utiliser des gants, réaliser une inspection visuelle pour déceler un éventuel défaut apparent. En cas de doute, ne pas utiliser le gant. Éviter le port de gants endommagés, souillés ou usés. Protection limitée à la paume de la main uniquement.

TOUTE MODIFICATION DE CET EPI ENTRAÎNE LA DÉCHÉANCE DE LA GARANTIE DE SES NIVEAUX DE PROTECTION.

5. INNOCUITÉ :

Les matériaux et composants constituant le gant ne contiennent pas de substances à des taux tels qu'ils sont connus ou suspectés pour avoir des effets néfastes sur l'hygiène ou la santé de l'utilisateur dans les conditions prévisibles d'emploi. Certains gants contiennent du latex de CAOUTCHOUC NATUREL, susceptible de provoquer des réactions allergiques. En cas de réaction allergique, il est impératif de consulter un médecin dans les plus brefs délais.

6. DESIGNATION :

Se reporter au tableau A.

7. TAILLES:

Se reporter au tableau A.

8. STOCKAGE :

Stockage en emballage carton. Entreposer les gants à l'abri de la lumière directe du soleil et dans un endroit sec et frais. Garder-les à l'abri de toute exposition à l'ozone. Pas de date de péremption.

9. NETTOYAGE :

Aucun entretien préconisé. En cas de lavage, les niveaux de protection ne peuvent plus être garantis.

10. ELIMINATION :

Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

11. ENTRETIEN :

Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

12. ENTRETIEN :

Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

13. ENTRETIEN :

Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

14. ENTRETIEN :

Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

ISTRUZIONI PER L'USO

IT

GUANTI DI PROTEZIONE CONTRO I RISCHI : MECCANICI E TERMICI (CALORE)

USO:

Questi guanti di movimentazione sono progettati principalmente per proteggere le mani contro i rischi e termici (calore) meccanici. Questi guanti sono conformi al regolamento (UE) 2016/425 e alle normative base sulla salute e la sicurezza e riportano il marchio richiesto. È importante controllare che i guanti siano utilizzati solo per le applicazioni cui sono destinati.

2. NORME:

Questi guanti sono conformi alle norme EN420:2003 +A1 :2009 (requisiti generali), EN 388:2016+A1:2018 (guanti di protezione contro i rischi meccanici) e EN 407:2004 (guanti di protezione contro i rischi termici (calore e fuoco). Vedere tabella A.

3. CERTIFICAZIONE:

Questi guanti sono stati oggetto di un esame CE di tipo, realizzato da un organismo notificato: da parte di n. 0072 - IFTH - Avenue Guy de Collongue 69134 ECULLY Cedex Francia O da parte di n. 0075 - CTC - 4 rue Hermann Frenkel 69367 LYON Cedex Francia O da parte di n. 321 - SATRA - Wyndham Way, Telford Way, Kettering, Northamptonshire, NN16 8SD United Kingdom Fare riferimento alla dichiarazione di conformità. La dichiarazione di conformità UE è disponibile su www.groupe-rg.com.

4. PRECAUZIONI DI IMPIEGO:

NON A TENUTA STAGNA. NON UTILIZZARLI SE A RISCHIO CHIMICO E TERMICO.

Si sconsiglia di indossare guanti quando vi è il rischio di restare impigliati nelle parti in movimento. In caso di ottundimento della lama nel corso del test di resistenza al taglio (6.2), i risultati di tale test sono solo indicativi. In tale caso, il test di riferimento sarà il risultato del test di resistenza al taglio ottenuto con CT (6.3). Prima di utilizzare dei guanti, eseguire un controllo visivo per individuare eventuali difetti visibili. In caso di dubbio, non utilizzare i guanti. Evitare di indossare guanti danneggiati, sporchi o usurati. Protezione limitata al solo palmo della mano.

QUALSIASI MODIFICA A QUESTO PPE COMPORTA L'ANNULLAMENTO DELLA GARANZIA AI SUOI LIVELLI DI PROTEZIONE.

5. SICUREZZA: I materiali e i componenti che costituiscono il guanto non contengono sostanze a tassi tali per essere considerati noti o sospetti di avere effetti negativi sulla igiene o la salute dell'utilizzatore nelle condizioni di impiego prevedibili. Alcuni guanti contengono gomma di lattice naturale che potrebbe causare reazioni allergiche. In caso di reazione allergica, consultare immediatamente un medico.

6. DENOMINAZIONE: Fare riferimento alla tabella A.

7. MISE EN ŒUVRE: Fare riferimento alla tabella A.

8. CONSERVAZIONE: Stockage en emballage carton. Conserver i guanti lontano dalla luce solare diretta e in un luogo fresco e asciutto. Tenere al sicuro da esposizione all'ozono. Nessuna data di scadenza.

9. PULIZIA: Nessuna manutenzione raccomandata. In caso di lavaggio, i livelli di protezione non sono più garantiti.

10. SMALTIMENTO: I guanti usati rischiano di essere contaminati da agenti infettivi o contaminati da sostanze pericolose. I guanti devono essere smaltiti secondo le disposizioni locali. Nessun interrimento o incenerimento senza controllo.

11. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

12. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

13. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

14. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

15. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

16. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

17. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

18. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

19. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

20. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

21. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

22. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

23. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

24. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

25. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

26. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

27. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

28. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

29. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

30. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

31. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

32. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

33. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

34. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

35. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

36. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

37. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

38. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

39. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

40. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

41. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

42. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

43. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

44. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

45. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

46. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

47. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

48. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

49. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

50. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

51. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

52. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

53. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

54. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

55. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

56. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

57. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

58. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

59. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

60. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

61. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

62. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

63. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

64. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

65. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

66. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

67. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

68. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

69. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

70. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

71. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

72. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

73. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

74. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

75. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

76. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

77. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

78. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

79. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

80. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

81. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

82. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

83. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

84. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

85. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

86. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

87. ENTRETIEN: Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou souillés par des matières dangereuses. Les gants doivent être éliminés selon la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans



FR	DE	EN
ES	IT	NL
BG	RO	SR
AR		

V2.12/2023

398201

ERGOS

RG SAFETY
817, rue Nicéphore Niepce
ZAC de la Fouillouse
69800 SAINT PRIEST — FRANCE
Tél. : +33(0)4 72 23 24 30
Fax : +33(0)4 72 23 71 99
www.groupe-rg.com



إرشادات

AR

وحراري (حرارة).قفازات واقية من الأخطار الميكانيكية

1. طريقة الاستعمال
وحراري (حرارة): تم تصميم قفازات الصيانة هذه خصيصا لحماية اليدين من المخاطر الميكانيكية. هذه القفازات مطابقة للتعليمية ب تنظيم الاتحاد الأوروبي 2016/425 (الترخيص) وللمنظليات الصحة والأمان كما أنها تحمل العلامات المطلوبة. من المهم الحرص على استعمال هذه القفازات فقط للأشغال التي صممت خصيصا من أجلها.

2. المعايير:
هذه القفازات مطابقة للمعايير EN420:2003+A1:2009 (المنظليات العامة) و EN388:2016+A1:2018 (قفازات الحماية من الأخطار الميكانيكية) (EN 407:2004) قفازات ضد المخاطر الحرارية (الحرارة و/أو الحريق) . انظر الجدول أ:



أ: الكشط (المستوى 1 إلى 4)
ب: القطع (المستوى 1 إلى 5)
ج: التمزق (المستوى 1 إلى 4)
د: الثقب (المستوى 1 إلى 4)
إ: مقاومة ضد القطع (TDM) (المستوى أ إلى 4)
هـ: حماية ضد الصدمات



الغالبية للاشتعال (0 إلى4): **A** :
حرارة الأنصال (0 إلى4): **B** :
الحرارة الحملية (0 إلى4): **C** :
الحرارة الإشعاعية (0 إلى4): **D** :
يقع صغيرة من المعدن المنصهر (0 إلى4): **E** :
F: **EN407:2004**

لن: يشير إلى أن القفازات لم تخضع للمراجعة أو أن طريقة الاختبار لا تبدو مناسبة بسبب تصميم القفاز أو المادة التي صنع بها.
للتعرف على مستويات الأداء، يجب النظر إلى العلامات و الرموز الموجودة على القفازات و إلى الجدول أ. يتم إجراء اختبارات المقاومة على راحة اليد على القفازات الجديدة.
تصني علامة CE المطبوعة على كل قفاز أنها مطابقة لجميع المتطلبات الأساسية الخاصة الواردة في التعليمية الأوروبي 2016/425 و المتعلقة بوسائل الحماية الفردية (و ح ف) السلامة، الراحة و حقة اليد.....
لا تستخدم في اتصال مباشر مع لهب حيث الغالبية للاشتعال تساوي 0, 1, 2, X، تناول قطع ساجية تصل إلى 100 درجة مئوية إذا كانت حرارة الاتصال تساوي 250 درجة مئوية إذا كانت حرارة الاتصال تساوي 2؛ وإلى 350 درجة مئوية إذا كانت حرارة الاتصال تساوي 3. وإلى 500 درجة مئوية إذا كانت حرارة الاتصال تساوي 4.

3. المصادقة:
تصميم هذه القفازات لفحصي من نوع CE. قامت بإجرائته الهيئة المختصة:
إما من قبل الرقم 0072 - IFTH - Rue Guy de Collongue 69134 ECULLY Cedex France
Avenue Guy de Collongue 69134 ECULLY Cedex France
أو بالرقم 0075 - CTC - 4 rue Hermann Frenkel 69367 LYON Cedex France
أو بالرقم 321 - SATRA - Wyndham Way, Telford Way, Kettering, Northamptonshire, NN16 8SD United Kingdom
Wyndham Way, Telford Way, Kettering, Northamptonshire, NN16 8SD United Kingdom
انظر إعلانات المطابقة، إعلان الاتحاد الأوروبي للمطابقة متاح على www.groupe-rg.com.

4. احتياطات الاستعمال:
غير مقاومة للوسائل. لا تستعمل ضد المخاطر الكيميائية والحرارية.
لا يصبح بارداء القفازات عند وجود خطر تلقفها بسبب إجراء متحركة.
في حالة ضعف الشفرة خلال إجراء اختبار مقاومة التقطاع (6,2)، تعتبر نتائج اختبار القطع إرشادية فقط. في هذه الحالة يكون الاختبار المرحجي هو نتيجة اختبار مقاومة القطع الذي يتم إجراؤه بواسطة 6.3 TDM قبل استعمال القفازات. يجب إجراء فحص بصري للكشف عن العيوب الظاهرة المحتملة. في حالة الشك، لا ينبغي استعمال القفاز. يجب إرتداء القفازات التالية المستعملة أو التالفة. حماية محدودة في راحة اليد فقط.
كل تعديل بحري على وسائل الحماية الفردية بسبب انقضاء ضمان مستويات الحماية الخاصة بها.

5. السلامة:
إن المواد الأولية والعناصر المكونة للقفاز لا تحتوي على مواد ذات سم معروف عنها أو يشتبه في كونها تحمل أثارا سلبية على سلامة أو صحة مستعملها وفقا لشروط الاتصا لالاستعمال المحددة. تحتوي بعض القفازات على المطاط الطبيعي الذي قد يسبب الحساسية، في حالة وجود حساسية، يجب استشارة طبيب في أقرب وقت ممكن.

6. النعيب:

7. المعاسات:

8. التخزين: يجب تخزين القفازات بعيدا عن ضوء أشعة الشمس، في مكان جاف وبارد. يجب حفظها بعيدا عن الأوزون. لا يوجد تاريخ انتهاء الصلاحية تحزن في علب كرتون.

9. التنظيف: عدم وجود توصيات للصيانة في حالة غسلها، تصبح مستويات الحماية غير مضمونة.

10. التخلص من القفازات: يمكن أن تكون القفازات المستعملة مملوءة بعوامل معدية أو ملوثة بمواد خطرة. يجب التخلص من القفازات وفقا للوائح المحلية. لا يجب رميها في النفايات أو حرقها دون رقابة.

INSTRUCȚIUNI DE FOLOSIRE

RO

MĂNUȘI DE PROTECȚIE ÎMPOTRIVA RISCURILOR : MECANICE ȘI TERMICE (CĂLDURĂ)

1. UTILIZARE:
Aceste mănuși de manutențiune sunt concepute mai ales pentru protejarea mâinilor împotriva riscurilor mecanice și termice (căldură). Aceste mănuși sunt conforme regulamentului (UE) 2016/425 și exigențelor esențiale de sănătate și de securitate și sunt marcate conform cerințelor. Este important să se verifice ca aceste mănuși să fie folosite numai în cadrul activităților pentru care acestea au fost prevăzute.

2. NORME:
Aceste mănuși sunt conforme normelor EN 420 : 2003 + A1 : 2009 (exigențe generale) și EN 388 : 2016+A1:2018 (mănuși de protecție împotriva riscurilor mecanice) și EN 407:2004 (mănuși de protecție împotriva riscurilor termice (căldură și foc) . Vezi tabelul A.



A B C D E P

EN388

A: Abraziune (Nivel 1 la 4)
B: Tăiere (Nivel 1 la 5)
C: Sfârțecare (Nivel 1 la 4)
D: Perforare (Nivel 1 la 4)
E: Rezistență la tăiere (TDM) în Newton (Nivel A la F)
P: Protecție împotriva impacturilor



A B C D E F

EN407:2004

A: Infiamabilitate (0 la 4)
B: Căldură de contact (0 la 4)
C: Căldură convectivă (0 la 4)
D: Căldură radiantă (0 la 4)
E: Mici stropi de metal în fuziune (0 la 4)
F: Cantități importante de metal în fuziune (0 la 4)

X : Indică faptul că mănușa nu a fost testată sau că metoda de testare nu pare a fi adecvată din cauza concepției mănușii sau din cauza materialului.

Pentru a cunoaște nivelul de performanță, vezi inscripțiile și pictogramele de pe mănuși și din tabelul A. Testele de rezistență sunt realizate pe partea palmei, pe mănuși noi.
Marca CE aplicată pe fiecare mănușă, înseamnă că aceasta corespunde principalelor exigențe ale regulamentului (UE) 2016/425 cu privire la Echipamentele de Protecție Individuală (EPI) : Inocuitate, Confort și Dexteritate...

3. CERTIFICARE :
Aceste mănuși au fost supuse unui examen CE de tip, realizat de o instituție autorizată :
Fie de N° 0072 - IFTH - Avenue Guy de Collongue 69134 ECULLY Cedex France
Fie de N°0075 - CTC - 4 rue Hermann Frenkel 69367 LYON Cedex France
Fie de N° 321 - SATRA - Wyndham Way, Telford Way, Kettering, Northamptonshire, NN16 8SD United Kingdom
Vezi declarația de conformitate. Declarația de conformitate UE este disponibilă pe www.groupe-rg.com.

4. PRECAUTII DE UTILIZARE :
NU SUNT ETANȘE LA LICHIDE. NU SE FOLOSESC ÎN CAZ DE RISC CHIMIC ȘI TERMIC.
Portul mănușii nu este indicat în cazul unui risc de prindere a mănușii între piese mecanice în mișcare.
În cazul pierderii ascuțitului lamei de testarea rezistenței la tăiere (6.2), rezultatele testelor de tăiere nu sunt decât indicative. În acest caz testul de referință va fi rezultatul testului de rezistență la tăiere realizat cu TDM (6.3). Înaintea folosirii mănușilor, se va realiza o inspecție vizuală pentru a detecta o eventuală defecțiune aparentă. Dacă există dubii, nu se vor folosi mănușile. Se va evita portul unor mănuși deteriorate, murdare sau uzate. Protecția este limitată numai la palma mâinii.
Nu se folosesc în contact direct cu o flăcără dacă inflamabilitatea este egală cu X, 0, 1, 2. Manipularea unor piese calde până la 100°C în cazul în care căldura de contact este egală cu 1 ; până la 250°C, în cazul în care căldura de contact este egală cu 2 ; până la 350°C, în cazul în care căldura de contact este egală cu 3 ; până la 500°C, în cazul în care căldura de contact este egală cu 4.

ORICE MODIFICARE ADUSĂ ACESTUI E.P.I. DUCE LA ANULAREA GARANȚIEI NIVELURILOR DE PROTECȚIE.

5. INOCUITATE :
Materialele și componentele din care sunt constituite mănușile nu conțin substanțe în astfel de proporții ca să fie cunoscute ca având efecte nefaste asupra igienei sau a sănătății utilizatorului în condiții de utilizare previzibile. Anumite mănuși conțin latex din CAUCIUC NATURAL susceptibil de a provoca reacții alergice. În caz de reacție alergică, este imperativ să fie consultat un medic în cel mai scurt timp.

6. DENUMIRE : Vezi tabelul A.

7. MĂRIMI : Vezi tabelul A.

8. DEPOZITARE :
Depozitare în ambalaje din carton. Mănușile vor fi depozitate la adăpost de razele directe ale soarelui și într-un loc uscat și rece. Păstrați-le la adăpost de orice expunere la ozon. Nu au dată de expirare.

9. CURĂȚARE :
Nu se preconizează nici o întreținere. În caz de spălare, nivelul de protecție nu mai poate fi garantat.

10. ELIMINARE :
Mănușile uzate riscă să fie contaminate cu agenți infecțioși sau murdărite cu substanțe periculoase. Mănușile trebuie eliminate conform regulamentelor locale. Nu se aruncă la deseuri și nu se incinerează fără control.

UPUTSTVO ZA UPOTREBU

SR

UKAVICE ZA ZAŠTITU OD OPASNOSTI: MEHANIČKIH I TERMIČKIH (TOPLOTA)

1. UPOTREBA:
Ove rukavice za rukovanje su osmišljene prvenstveno za zaštitu ruku od mehaničkih i termičkih opasnosti (od toplote). U skladu sa sa Evropskom Uredbom (EU) 2016/425. godine, kao i osnovnim zdravstvenim i bezbednosnim uslovima te nose propisane oznake. Važno je obezbediti da se rukavice koriste isključivo za namenu za koju su predviđene.

2. NORME:
Ove rukavice su u skladu sa normama EN420 :2003 +A1 :2009 (opšti uslovi), EN 388:2016+A1:2018 (rukavice za zaštitu od mehaničke opasnosti), i EN 407:2004 (rukavice za zaštitu od termičkih opasnosti (toplota i vatra) . Vidi tabelu A.



A B C D E P

EN388

A: Habanje (nivo 1 do 4)
B: Presecanje (nivo 1 do 5)
C: Trganje (nivo 1 do 4)
D: Probijanje (nivo 1 do 4)
E: Otpornost na presecanje (TDM) (nivo A do F)
P: Zaštita od udara



A B C D E F

EN407:2004

A: Zapaljivost (0 do 4)
B: Dodir sa izvorom toplote (0 do 4)
C: Konvektivna toplota (0 do 4)
D: Toplinsko zračenje (0 do 4)
E: Maie projekcije topljenog metala (0 do 4)
F: Znatne količine topljenog metala (0 do 4)

X: Ukazuje na to da rukavica nije bila predmet ispitivanja odnosno da je pokusna metoda neprikladna zbog dizajna rukavice ili materijala.

Za uvid u nivoe traženih svojstava videti oznake i piktogramе naznačene na rukavicama i u tabeli A. Testovi otpornosti se provode na dlanu ruke za vreme nošenja novih rukavica.
Oznaka CE stavljena na svaku rukavicu ukazuje na to da su ispunjeni osnovni uslovi Evropske Uredbom (EU) 2016/425 o ličnoj zaštitnoj opremi (LZO): bezbednost, udobnost i efikasnost.

3. CERTIFIKATI:
Ove rukavice su bile predmet EU tipskog ispitivanja koje provodi ovlašćeno telo:
N° 0072 - IFTH - Avenue Guy de Collongue 69134 ECULLY Cedex Francuska
N° 0075 - CTC - 4 rue Hermann Frenkel 69367 LYON Cedex Francuska ili
N° 321 - SATRA - Wyndham Way, Telford Way, Kettering, Northamptonshire, NN16 8SD Velika Britanija
Pogledajte izjavu o usaglašenosti. Izjava o usaglašenosti EU dostupna je na www.groupe-rg.com.

4. MERE OPREZA:
PROPUŠNE NA TEČNOSTI. NE KORISTITI U SLUČAJU HEMIJSKIH I TERMIČKIH OPASNOSTI.
Korišćenje rukavice se ne preporučuje kada postoji opasnost da se zahvati pokretnim predmetom.
U slučaju otupljivanja oštrice tokom testa na otpornost na presecanje (6.2), rezultati testa presecanja su samo indikativni. U tom slučaju, referentni test će biti rezultat testa otpornosti na presecanje ostvaren sa TDM-om (6.3). Pre upotrebe rukavice izvršite vizuelni pregled radi otklanjanja mogućeg očigod oštećenja. U slučaju sumnje, ne koristite rukavicu. Izbegavajte nošenje oštećenih, zaprljanih ili istrošenih rukavica. Zaštita je ograničena isključivo na dlan ruke.
Ne koristiti u dodiru s otvorenim plamenom ukoliko je zapaljivost jednaka X, 0, 1, 2. Rukovanje komadima vreline do100°C ukoliko je toplota kontakta jednaka 1; do 250°C, ukoliko je toplota kontakta jednaka 2; do 350°C, ukoliko je toplota kontakta jednaka 3; do 500°C, ukoliko je toplota kontakta jednaka 4.

SVAKA PROMENA OVOG LZO-a UZROKUJE GUBITAK GARANCIJE NJEGOVIH NIVOVA ZAŠTITE.

5. BEZBEDNOST:
Materijali i sastojci od kojih je izrađena rukavica ne sadrže materije u meri za koju je poznato ili se sumnja da ima pogubne efekte po higijenu ili zdravlje korisnika u uslovima koji su predviđeni za upotrebu. Neke rukavice sadrže lateks od PRIRODNOG KAUCUKA koji može da izazove alergijske reakcije. U slučaju alergijske reakcije, treba se što pre obratiti lekaru.

6. OZNAKA: Vidi tabelu A.

7. VELIČINA: Vidi tabelu A.

8. ČUVANJE:
Čuvajte u kartonskoj ambalaži. Zaštitite rukavice od izravnog sunčevog zračenja i čuvajte ih na suvom i hladnom mestu. Čuvajte ih zaštićene od izlaganja ozonu. Nema datuma isteka veka trajanja.

9. ODRŽAVANJE:
Nema preporučenog održavanja. U slučaju pranja, nivoi zaštite ne mogu da se garantuju.

10. ODLAGANJE:
Rabljene rukavice mogu da budu zagađene zaraznim klicama ili zaražene opasnim materijama. Rukavice treba da se odlože prema lokalnim propisima. Nemojte da ih odlažete ili spaljujete bez nadzora.